



Achat billets concert sur Internet

Par **Googy**, le **21/10/2015** à **11:22**

Bonjour à tous,

Voici mon cas : j'ai acheté fin juillet deux packages VIP sur le site Ticketmaster pour aller voir Muse en février à Bercy.

Pour acheter ces packs j'ai fait le chemin suivant :

Depuis le site internet du groupe Muse - lien vers le site CID Entertainment (http://www.cidentertainment.com/events/muse-drones-tour/#paris_france_20160229), le producteur des concerts. Site sur lequel il était décrit le contenu du package VIP.

Puis j'ai cliqué sur le lien correspondant à la date et au lieu voulu, qui m'a donc amené sur Ticketmaster où j'ai acheté les packs.

Mon problème : la description du pack sur CID faisait mention d'un accès anticipé au concert en fosse ou dans les gradins inclus. C'est ce qui a clairement motivé mon achat puisque je souhaite être dans la fosse. C'est la raison pour laquelle j'ai dépensé 400€ pour ces packs.

Cependant, ils ont depuis modifié le message sur le site CID en indiquant que l'accès anticipé fosse et gradins dépendait des villes et à Bercy ils ne proposent l'accès anticipé que pour les gradins...

Je souhaite donc être remboursée. J'ai contacté Ticketmaster qui se dédouane de toute responsabilité sur CID, et CID qui refuse de me rembourser.

Qui est responsable ? Sont-ils en tort ? Ai-je un quelconque recours possible ? Sachant que j'ai tout de même gardé une capture d'écran du site CID où il était indiqué les deux possibilités, avant qu'ils ne modifient le contenu.

Voilà c'est un peu tarabiscoté, mais je vous remercie vivement pour tous les éclaircissements que vous pourrez m'apporter.

Bonne journée à tous !